

Revue
internationale
d'éducation de Sèvres

Revue internationale d'éducation de Sèvres

40 | décembre 2005
L'éducation dans le monde

France. Un changement de logique

Études de cas

Alain Boissinot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/1343>

DOI : 10.4000/ries.1343

ISSN : 2261-4265

Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005

Pagination : 123-124

ISSN : 1254-4590

Référence électronique

Alain Boissinot, « France. Un changement de logique », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 40 | décembre 2005, mis en ligne le 17 novembre 2011, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/1343> ; DOI : 10.4000/ries.1343

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2019.

© Tous droits réservés

France. Un changement de logique

Études de cas

Alain Boissinot

- 1 Comment concilier logiques économiques et logiques pédagogiques ? Une telle question renvoie en fait à de nombreuses problématiques, qu'il s'agisse de s'interroger sur les effets économiques de telle ou telle politique pédagogique (et d'abord, de se demander si le système éducatif fournit les acteurs économiques nécessaires) ou de questionner les effets sur le système éducatif des contraintes ou des choix économiques. L'actualité des débats et des évolutions que connaît le système éducatif français incite à privilégier quelques questions.

Comment se partagent les financements de la politique éducative ?

- 2 Par exemple, la relance de la décentralisation repose le problème de la répartition des rôles entre l'État et les collectivités territoriales, et des effets pédagogiques des déplacements de responsabilités en cours.
- 3 L'État reste de loin le principal financeur de la dépense éducative (environ 65 %) mais, depuis la décentralisation des années quatre-vingts, la part des collectivités ne cesse de croître (plus de 20 %) et la décentralisation des personnels ouvriers et de service va bien sûr accentuer cette évolution. Les collectivités interviennent aussi de plus en plus dans le champ de l'enseignement supérieur. Ces évolutions quantitatives ont nécessairement des effets quantitatifs : l'éducation devient une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs, dont il faut régler et négocier la complémentarité. Cela impose de redéfinir clairement les responsabilités propres de l'État (voir la loi récente de décentralisation), mais aussi d'accepter que les collectivités aient leur mot à dire dans des domaines de moins en moins étrangers à l'enseignement lui-même : utilisation des technologies nouvelles, organisation de l'offre de formation, relations avec les chefs d'établissement....

Comment évolue la répartition entre les niveaux d'enseignement ?

- 4 La période récente voit s'esquisser un infléchissement des priorités au profit de l'enseignement supérieur, longtemps négligé. La France subit aujourd'hui les conséquences de choix qui apparaissent rétrospectivement contestables. Elle a dépensé plus pour l'enseignement scolaire que pour le supérieur, développant par exemple l'accueil en maternelle à deux ans plutôt que d'améliorer l'accueil des étudiants... À l'intérieur du second degré, elle a privilégié le niveau des lycées par rapport à celui des collèges, choix qui n'est pas pour rien dans les inquiétudes actuelles sur l'acquisition d'un « socle fondamental ». Ce n'est que depuis peu, et par l'effet de la concurrence internationale, que l'idée commence à s'installer qu'il est urgent de faire porter l'effort sur l'enseignement supérieur et la recherche. De même la rigueur budgétaire oblige à revoir les dotations des lycées, mais il n'est pas aisé de revenir sur les situations acquises.

Un changement de logique

- 5 Comment passe-t-on d'une logique d'expansion démographique et budgétaire, qui a prévalu jusqu'à une date récente, à une logique de décrue démographique et de recherche d'une gestion mieux maîtrisée des moyens ?
- 6 La France a longtemps vécu dans une logique de type inflationniste, l'augmentation constante des moyens accompagnant le développement démographique en même temps que la démocratisation du système éducatif. Cette logique a récemment atteint ses limites, le renversement de tendance démographique en même temps que l'exigence d'une plus grande rigueur budgétaire obligeant à arrêter le mouvement d'expansion infinie des moyens.
- 7 Cela entraîne une véritable révolution culturelle dans une institution qui est plus habituée à ajouter qu'à redéployer. Tout l'enjeu est que cette contrainte, souvent mal comprise, soit productive et incite à des réformes au lieu de les freiner : la rationalisation de l'offre de formation professionnelle, la recherche de meilleures complémentarités, induites par la nécessité de rationaliser la dépense, peuvent être très positives. De même la réorganisation de l'offre d'enseignement en langues peut permettre d'assurer la souhaitable diversification mieux que les mauvaises habitudes de saupoudrage de l'offre.

Quelles conséquences de la réforme budgétaire en cours ?

- 8 Quelles conséquences sur les logiques pédagogiques peut-on attendre de la réforme budgétaire en cours (mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances) : transparence plus grande des choix, développement d'une culture de l'évaluation et recherche de résultats, etc. ?
- 9 Les évolutions budgétaires actuelles, visant à obtenir une plus grande transparence et un meilleur contrôle de la dépense, obligent à développer une culture de l'évaluation, soucieuse de mesurer les résultats obtenus et de développer des indicateurs de

performance. Il importe que cette évolution ne relève pas de la seule technicité budgétaire, mais fournisse l'occasion de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux conséquences de leur choix. Ainsi une académie comme celle de Versailles use du redoublement de façon très excessive par rapport aux moyennes nationales. Ce choix peut bien sûr être discuté sur le plan pédagogique. Mais il n'est pas indifférent que chacun prenne conscience qu'il se traduit aussi par un « surcoût » qui correspond à quelque 250 emplois d'enseignants, qui pourraient sans doute être mieux utilisés...

INDEX

Index géographique : France

AUTEUR

ALAIN BOISSINOT

Recteur de l'académie de Versailles.